

Guide de Prescription Diététique CNS

Nomenclature officielle CNS — critères d'éligibilité, codes Annexe E et règles de validité.

Un mémo condensé pour prescrire vite, éviter les rejets d'ordonnances et sécuriser la prise en charge de vos patients.

Délais de Validité et Règles de Non-Refus

Délai d'activation — 30 jours

L'ordonnance médicale originale doit impérativement être validée par la CNS sous 3 mois, et les soins débutés dans un délai maximal de 30 jours suivant son émission. Passé ce délai, elle expire définitivement.

Validité du titre — 12 mois

Le titre de prise en charge accordé par la CNS reste valable pendant 12 mois à compter de la date d'établissement de l'ordonnance.

Règle des 3 ans

La CNS ne prend en charge qu'un seul traitement diététique initial (ZD11 / ZD12 / ZD13) par pathologie tous les trois ans.

Mentions Obligatoires — Libellé d'Ordonnance Conforme

Deux libellés selon le type d'ordonnance. Remplacer <PATHOLOGIE> et <CODE> par la ligne correspondante du tableau ci-dessous.

TRAITEMENT INITIAL · ZD11 / ZD12 / ZD13

Prise en charge pour un Traitement Diététique Initial (Actes ZD11, ZD12, ZD13) pour un(e) patient(e) atteint(e) de <PATHOLOGIE> (Code Pathologie CNS : <CODE>).

PROLONGATION · ZD21

Prolongation du traitement diététique (Acte ZD21) – 4 consultations de suivi supplémentaires (ZD13) pour un(e) patient(e) atteint(e) de <PATHOLOGIE> (Code Pathologie CNS : <CODE>).

Codes Pathologies CNS Éligibles (Annexe E)

Codes officiels reconnus par la CNS pour la prise en charge diététique, triés par ordre croissant.

CODE	PATHOLOGIE	CRITÈRES / PRÉCISIONS	CATÉGORIE
D01	Hypertension artérielle (facteur de risque CV)	HTA traitée par ≥2 molécules conjointes non combinées, prise en charge > 6 mois.	Cardio / Obésité
D02	Insuffisance rénale chronique sévère et terminale	Clairance de la créatinine < 30 ml/min.	Néphrologie
D03	Maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI)	Crohn, RCH, NASH ou œsophagite à éosinophiles.	Gastro-entérologie
D04	Maladie cœliaque	—	Gastro-entérologie
D05	Intolérance au lactose	Avérée par Breath Test.	Gastro-entérologie
D06	Intolérance au fructose	Avérée par test respiratoire H2.	Gastro-entérologie

CODE	PATHOLOGIE	CRITÈRES / PRÉCISIONS	CATÉGORIE
D07	Mucoviscidose	—	Pneumologie
D09	Obésité Adulte	IMC ≥ 30 kg/m ² + 1 facteur : HbA1c > 7%, HTA résistante, SAOS, tour de taille > 88 cm (femme) / > 102 cm (homme), cardiopathie.	Cardio / Obésité
D10	Obésité Enfants & Adolescents	IMC > seuil IOTF-30 selon âge et sexe.	Cardio / Obésité
D11	Diabète de Type 1	—	Métabolique / Diabète
D12	Diabète de Type 2 ou Diabète Gestationnel	—	Métabolique / Diabète
D13	Prédiabète	Glycémie à jeun ≥ 106 mg/dl.	Métabolique / Diabète
D14	Dénutrition sévère / Sarcopénie	Adultes : IMC ≤ 17 ou perte ≥ 10% en 1 mois / ≥ 15% en 6 mois. Enfants : IMC ≤ IOTF-17.	Gastro-entérologie
D15	TCA — Anorexie mentale	Uniquement anorexie mentale, critères CNS cumulatifs (IMC bas, perte pondérale, prise en charge pluridisciplinaire).	TCA

Prolongations & Suivi — Nomenclature des Actes

ZD11	Bilan initial du patient (anamnèse, anthropométrie).
ZD12	Consultation de conseil et remise du plan nutritionnel personnalisé (≥ 45 min).
ZD13	Consultation de suivi individuel (≥ 30 min). 4 séances dans le cadre du traitement initial.
ZD21	Prolongation : prescrite dans un délai maximal de 6 mois après la 4e séance ZD13, exécutée dans les 18 mois suivant l'ordonnance initiale.

Retour d’information systématique

Rapport Diététique Initial Envoyé au médecin prescripteur après le bilan initial complet (anamnèse, anthropométrie, plan nutritionnel).	Rapport Diététique Final Transmis à la clôture du traitement avec progrès cliniques et marqueurs anthropométriques.
--	--

Hotline professionnels de santé

Une question sur une prescription en cours ? Écrivez-nous pour toute question sur une prise en charge en cours.

+352 691 379 172

dieteticienne@conseildietetique.lu